



Inventaire des Arbres-Habitats dans le 8^e arrondissement



ILEX
ingénierie forestière

www.ilexgraf.ch

Contexte

Les Arbres-Habitats

On trouve dans les forêts des arbres qui abritent des insectes, des champignons, des oiseaux, voire même des mammifères. On les nomme « arbres-habitats ».

La crainte de voir ces arbres disparaître a amené les services forestiers à subventionner leur protection. Les arbres-habitats ainsi désignés, marqués et subventionnés doivent pouvoir réaliser tout leur cycle de vie et de mort (y compris décomposition au sol, sur place) au moins pendant une durée de 50 ans.

Objectif

Réaliser un inventaire

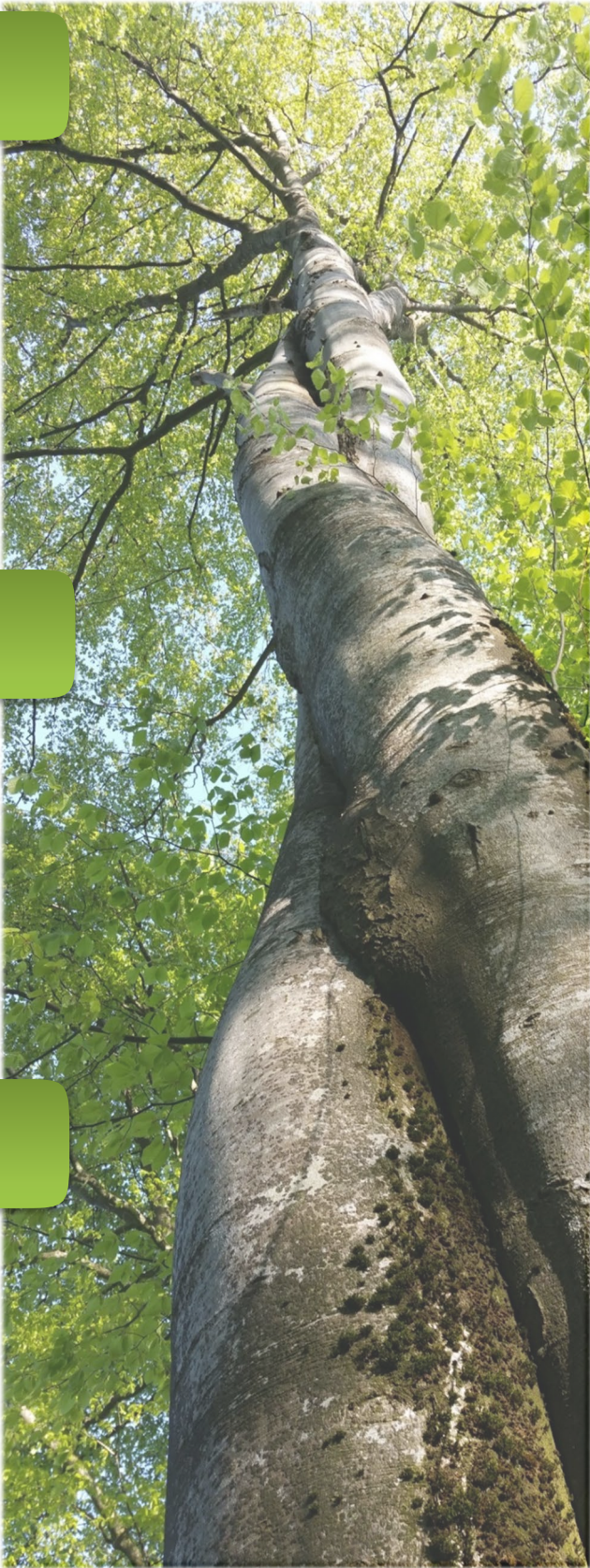
Avant d'annoncer une série d'arbres-habitats au subventionnement, les triages du 8^e arrondissement du canton de Vaud et leurs propriétaires forestiers désirent faire l'inventaire des tiges qui satisfont aux critères d'arbres-habitats et pourraient réaliser leur cycle complet sans poser de problème aux infrastructures présentes ni à menacer ou contredire les autres fonctions forestières.

Méthode


Sélection des arbres

Les arbres de qualité moindre d'un point de vue rentabilité économique sont préférés en tant qu'arbres-habitats, soit des arbres présentant des défauts comme des grosses branches ou de la fibre torse par exemple.

Des arbres de très bonne qualité marchande présentant néanmoins des structures sur le haut du fût et dans la couronne ne seront en principe pas retenus.



L'inventaire est effectué par territoire communal successif, dans les forêts publiques comme dans les forêts privées.



Critères de sélection

Seuls les arbres qui ont des **dendro-microhabitats** sont considérés. Ils doivent notamment avoir au moins un critère d'entrée.

Les critères d'entrée suffisants



Arbre gigantesque
DHP > 70 cm

Arbre avec cavités

- dans le tronc ou les branches
- au pied
- cavité en eau au pied



Arbre avec carpophores de
champignons polypores pérennes

Les critères supplémentaires

Champignons annuels

Fourche et Blessures (fissure, décollement d'écorce, branche cassée)

Bois mort (branche sèche)

Excroissances (brogues et gourmands, couronne secondaire, ...)

Epiphytes (gui, lierre, clématite, lichen, mousse)

Nids et Terriers

Plusieurs périmètres sont exclus :

- Les forêts de protection
- Les réserves et îlots de vieux bois
- Les zones à contraintes sécuritaires (proches des routes, de la voie ferrée, ...)

Résultat

Les arbres sont marqués discrètement d'un H et d'un point bleu afin de les retrouver facilement lors d'une future visite et pour avertir le gestionnaire lors d'un prochain martelage par exemple. En forêt privée, seul le point bleu est marqué.



Ils sont géolocalisés sur le terrain puis reportés sur une carte, ici le triage Yverdon-Yvonand.

